

# Comité de concertation

## Compte-Rendu

01/02/2016

### 1. Rappels méthodologiques

<sup>35</sup><sub>17</sub> Il n'y a pas de projet éolien dans le programme TEPOS mais l'animation d'un débat sur les ENR et leurs impacts afin que le territoire se positionne en amont des projets.

<sup>35</sup><sub>17</sub> La présente concertation vise à clarifier le positionnement du territoire, répondre à cette question : « **Un parc éolien est-il envisageable (opportun) sur le Trièves ?** ». **Il ne s'agit pas de la première phase d'un projet éolien.**

<sup>35</sup><sub>17</sub> Les interrogations soulevées sont légitimes, mais dans ce contexte, **il n'est donc pas envisageable de conduire des études** complémentaires, mais bien de poser les limites de ce qui est acceptable ou non.

#### *Apports bibliographiques à venir pour la suite des débats :*

##### **Gisement en vent :**

- Rapport du Schéma Régional Eolien incluant la carte des vitesses moyennes à 50m d'altitude

##### **Comparaison économique des différentes filières EnR :**

- Note de synthèse sur les coûts d'investissement et d'exploitation (étude « macro » réalisée par AERE pour une autre étude)

##### **Données concrètes sur des parcs éoliens, notamment Pellafol :**

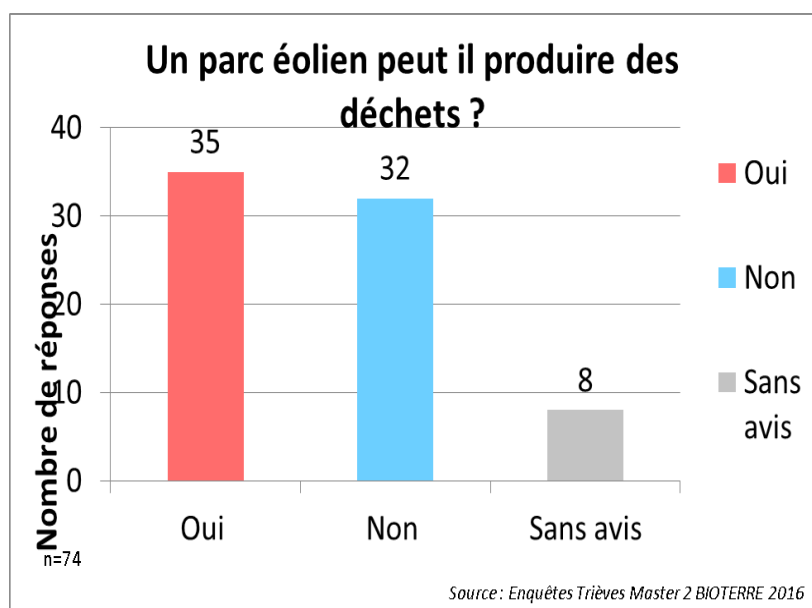
- Recueil de données en cours de réalisation par le comité technique

Réponses des étudiants aux questions du comité sur les éléments envoyés pour les trois ateliers thématiques

#### *Proposition d'atelier pour l'après-midi du 29/02/2016*

- **Atelier « carte sur table » - travail exploratoire** pour constater concrètement les espaces restant en fonction de scénarios de distance aux habitations
- Mise en lien avec le gisement du vent (d'après SRCAE) indiqué en fond de carte
- Proposition d'exclusion des crêtes, sommets, plateaux en co-visibilité, zones patrimoniales, etc. par les participants
- Analyse des zones restantes pour restitution en introduction du comité de formulation du pré-avis

## 2. Quelques extraits du travail en cours des étudiants de la Sorbonne



[...] 86 % des personnes interrogées estiment que le niveau sonore d'une éolienne est de **moins de 60 décibels, soit 25 décibels sous le seuil de "risque"**.

Ils sont de fait - et peut-être fortuitement - proches de la réalité, 55 décibels étant considérés comme le niveau sonore moyen audible **au pied** d'une éolienne.

*Remarque : Question posée en précisant la distance d'écoute à 500 m.*

« En effet, 78% estiment que les travaux d'installation des éoliennes sont source de pollutions pour l'environnement. »

Au plan sanitaire, 77 % des personnes interrogées considèrent que **les éoliennes ne représentent aucun danger** pour la santé humaine.

Si les éoliennes ne semblent pas représenter de danger pour l'Homme, les sondés sont plus inquiets pour les oiseaux. En effet, **55% des sondés ont évoqué les risques pour les oiseaux migrateurs** et certaines espèces remarquables du Trièves

On note néanmoins un **manque d'informations** sur ce sujet, et de nombreuses personnes demandent à être plus informées. Certains acteurs ont de fait insisté sur l'importance de sensibiliser la population et de l'informer : « **l'impact est dans la tête des gens, il faut donc agir par la pédagogie** ».

## 3. Synthèse rapide des présentations de l'après-midi

**Bureau d'étude ETD** : présentation du planning type d'un projet – rappel sur le contenu du pré-diagnostic (un projet peut déjà être abandonné dans cette phase, idem au moment du foncier) et sur étude d'impact (projet peut être également abandonné dans cette phase). Quelques éléments constitutifs des études :

- L'étude de vent permet de connaître la hauteur, le type et l'espacement entre les éoliennes.
- L'impact environnemental étudié concerne l'air, l'eau, le sol, le milieu naturel, les sites paysagers, le patrimoine, le voisinage, le bruit, l'ombre ...
- Le bureau travaille sur 4 périmètres d'étude (de l'immédiat, inférieur à 1 km, à l'éloigné, jusqu'à 25 km).
- Les relevés éoliens de Météo France s'effectuent à 10 m de haut et ne correspondent pas au potentiel à hauteur d'éoliennes ; le mat d'étude de gisement éolien est de 50 ou 80m, l'étude dure

un an.

- L'étude sur l'impact sonore va plus loin dans le spectre audible qu'autrefois mais ne concerne pas les infrasons.
- Le niveau d'exigence des services de l'Etat a nettement progressé, ce qui exige selon le bureau une impartialité des études.
- Les installations sont suivies la première année d'exploitation puis toutes les x années pour vérifier la pertinence de l'étude d'impact.
- L'enquête publique est menée dans un rayon de 6 km autour du projet.

**LPO** : Présentation d'un état initial de la faune notamment chauves-souris (très sensible), et oiseaux (espèces migratrices automnales et rapaces) pour lesquelles il y a une nécessité de préserver l'habitat : zones boisées, col, et zones humides. Le Trièves est un axe secondaire de migration à l'échelle nationale : Le couloir col de croix haute - col du fau est très fréquenté à l'automne, et les oiseaux ont l'habitude de marquer un arrêt dans le Trièves en fonction des conditions météorologiques, ce qui peut augmenter leur vulnérabilité. Les principaux impacts sont les collisions avec le mat et les pales, sur les habitats, effets barrière, effet répulsif pour certaines espèces, effet souffle, barotraumatisme.

**Parc du Vercors** : éléments sur les questions d'un territoire ressource (espaces et espèces protégés). Il faut vérifier le fonctionnement des écosystèmes et leurs perturbations dans le cadre d'un projet éolien. Une note d'étude sur l'éolien sera produite par le Parc. Dans le Vercors, il y a des idées de projet sur la Gervanne et Bouvante, Vassieux.

le Parc suit de manière emblématique la réintroduction du gypaète barbu, le sud Trièves étant un lien (via les crêtes du Vercors et de l'Obiou) vers les massifs savoyards. Le gypaète barbu suit les vautours puisqu'il mange les os des cadavres, c'est pourquoi il peut descendre à plus basse altitude pour s'alimenter.

**La Frapna** rappelle le travail accompli par le SAT : l'identification des réseaux écologiques du Trièves (circulation des espèces dont les zones de perturbations). L'éolien est prohibé dans des zones très sensibles, ensuite au cas par cas selon l'implantation. L'association n'a pas de position de principe sur l'éolien, à réfléchir selon les lieux d'implantations (on retrouve dans le Trièves les espèces les plus sensibles dans la mesure où nous sommes dans une zone très protégée). L'éolien de Pellafol ne pose pas de problème (il n'y a pas d'enjeux écologiques majeurs).

## 4. Objet et thématiques traitées lors de cette session

*Les éléments repris dans ce compte-rendu restituent les prises de parole des différents membres du comité de concertation.*

*Pour une meilleure lecture et pour respecter les échanges en séance, elles ne sont pas mises au conditionnel bien que les informations ne puissent être systématiquement vérifiées.*

**Quel impact d'un projet éolien, sur la faune et la flore :**

- **Flore** :
- Thématique peu abordée, peu de données disponibles. Il est souligné le manque d'information sur ce sujet, alors que le temps du chantier représentera un impact sur la biodiversité locale, y compris la flore.

- **Faune sauvage :**
- Le temps du chantier représentera une grosse perturbation sur la biodiversité locale
- Pour le chantier : impact de courte durée, et il faut faire la part des choses : pas d'impact majeur sur le biotope d'un sanglier par exemple mais pas pour les oiseaux : zone de pose migratoire à l'automne;
- Un parc éolien induit une artificialisation des sols dans des zones sauvages actuellement, car éloignées des habitations, donc particulièrement impactante sur la faune.
- Tétrasyre, perdrix bartavelle, lièvres, ongulés, etc. : on s'interroge sur la reproduction, les changements d'habitat, idem sur les infra-sons quelles incidences ? Et les gelées, le brouillard, la sécurité?
- Il faut raisonner en terme de cumul sur les impacts (éoliennes + ligne haute tension, etc.) : si un parc éolien a des impacts éventuellement bien moindre que d'autres sources d'énergie ou d'autres projets (A51), pour le Trièves il s'agit bien d'ajouter ces impacts en plus de ceux existants.
- Les études sont de plus en plus détaillées pour les oiseaux et chauves-souris. Les couloirs migratoires sont identifiés et il est important d'en tenir compte, tout comme des habitats des vautours.
- Un chantier éolien risque de créer une zone blanche sur le territoire, pouvant impliquer une modification des couloirs de migration, auquel s'ajoutent les dérangements liés au chantier.
- Les zones identifiées dans le SRE sont pile dans le couloir, et correspondent aux zones où les cigognes s'arrêtent. Il vaut mieux étudier les zones où la faune sera peu présente.
- Le Trièves n'est pas le meilleur choix pour l'éolien (grands rapaces), il y a notamment beaucoup d'inconnues sur l'impact sur la nidification.
- Le vent utilisé comme courant porteur par les oiseaux migrants est probablement le même que celui qui sert de gisement pour les éoliennes, ce qui est incompatible.
- Attention les oiseaux peuvent s'arrêter (pendant la migration) dans le Trièves s'il y a du brouillard, pouvant occasionner de fortes concentrations d'oiseaux ponctuelles sur le plateau
- Rappel : il y a entre 10 et 100 victimes (oiseaux) par éoliennes et par an (chiffre approximatif car les victimes sont mangées par des renards, le renard est-il un nuisible ?)
- Il ne faut pas être plus royaliste que le roi sur les chauves-souris, le territoire se pose-t-il les mêmes questions pour les pratiques agricoles ou les impacts du bois énergie ? Cela pose la question de la sincérité des enjeux abordés dans le cadre de cette concertation, qui sont abordés de manière opportuniste dans certaines prises de position.

### *Animaux d'élevage, bovins ou ovins*

- Le chantier dure quelques mois et ne sera pas pire qu'un autre chantier BTP. La perturbation devrait être mineure (et l'impact ne sera pas pire qu'une certaine agriculture dans le Trièves)
- Sur l'élevage (production de lait) : les vaches ont peur des ombres sur le site visité en Auvergne. On manque d'information sur le long terme, plusieurs personnes aimeraient connaître l'impact sur la production laitière.
- Cas d'un procès au Portugal : tous les poulains sont nés avec une malformation liée aux vibrations. Autre cas d'un élevage avicole avec un taux de cortisol (hormone du stress) 3 fois supérieur à la moyenne à 50m. Idem, on constate des cas de vaches qui ne donnent plus de lait. Ces études sont, pour certaines, remises en cause par des participants ou intervenants de l'après-midi.

### *Autres aspects*

- Rappel : Le schéma régional éolien de Rhône Alpes a été annulé par le tribunal administratif de Lyon après avoir été saisi par plusieurs associations militant contre l'éolien : il s'agit d'un problème de procédure, lié à l'absence d'évaluation environnementale avant approbation par le préfet.
- Les mesures compensatoires, c'est une arnaque.

- Tout projet peut être stoppé s'il y a un risque (un impact) important à tout moment de l'étude du projet, il y a des impacts rétroactifs (exemple des couloirs).
- On est en droit d'être frileux (exemple : le couloir est approximatif : grosseur du trait au niveau de l'échelle départementale ou régionale).
- Il faut appliquer le principe de précaution sur les points qui nous semblent les plus préoccupants.
- Faune : l'Ademe reconnaît que les poissons fuient les zones d'éolienne maritimes (y a-t-il des études ?)
- Choisir l'implantation dans les endroits les moins perturbateurs (ne pas créer une barrière pour les oiseaux)
- Rappel : seulement 2 sites dont la production a été interrompue soit 20 éoliennes pour 6 000 en service
- On défriche 2000 m<sup>2</sup> l'emprise au sol : c'est très peu en comparaison d'une autoroute (une maison)
- Par rapport au chantier : aller jusqu'au stade des études pour voir s'il faut continuer ou non, cela permettra à minima à la Lpo de mieux connaître l'état initial.
- Il y a forcément des impacts vu le territoire privilégié du Trièves et il faut faire attention aux impacts cumulatifs. Les oiseaux sont aussi victimes de l'agriculture, de l'économie.
- On peut minimiser les impacts : par exemple éviter de créer une nouvelle route, on trouvera bien un chemin déjà existant.
- Il faut savoir garder une place pour un petit projet au moment de l'atelier carte sur table.
- C'est le rôle des études d'impact de protéger la biodiversité dans les IPCE. « Elles modifient les trajets d'autoroute. »

### *Quel impact d'un projet éolien sur la santé ?*

- Travail sur carte : on teste à partir de 850 mètres, avec variante à 1200m (principe de précaution)
- Dans plusieurs études échangées par mail, il y a apparemment un consensus pour une précaution entre 1500 et 2000 m éolien/ pour 2 à 3 MW.
- Dans les cas cités on a effectivement découvert des maladies mais le lien avec les éoliennes n'est pas avéré. Aujourd'hui, il n'y a pas d'études sérieuses, une étude poussée est en cours au Danemark avec des résultats prévus en 2017.
- Un problème de réglementation subsiste si le parc est ouvert au public (le glaçon qui tombe sur un promeneur) : qui est responsable? L'étude de risques et dangers est obligatoire pour l'ICPE, dont la projection de glace : c'est donc la responsabilité de l'opérateur, qui devra arrêter des machines en cas de givre par exemple.
- Les parcs éoliens entraînent des perturbations sur les ondes électriques wifi, télécommunication : l'impact sur les faisceaux hertzien et ondes électromagnétiques fait aussi partie des études nécessaires pour l'ICPE. Le mécontentement des riverains serait manifeste, les opérateurs cherchent donc à l'éviter.
- Respect du principe de précaution pour les humains.
- Il faut penser au risque incendie.
- Les éoliennes impliquent une pollution lumineuse du fait du laser clignotant.
- Principe de précaution : ne pas exclure systématiquement mais rechercher l'acceptabilité avec les contraintes les plus fortes.

### **Des concordances, des pistes de travail et des questions en suspens**

- Certains secteurs du Trièves sont particulièrement sensibles pour les oiseaux migrateurs, les chiroptères et les rapaces.
- Il est important de veiller à éviter le cumul d'impacts sur la faune dans des secteurs à enjeux
- De manière générale, un manque d'éléments fiables permettant de qualifier les impacts sur la santé
- Des études d'impact poussées sont réalisées et prises en compte dans le cadre d'un projet
- Il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution sur la santé humaine et les animaux d'élevage, la recommandation de distance de précaution reste à préciser

***Les participants soulignent un manque de temps pour finir le tour de table, entraînant une importante frustration.***

***Il ne sera pas proposé d'ajouter un nouvel atelier malgré les demandes du comité, les moyens de la CCT sur ce projet étant contraints. Nous tiendrons compte de ce constat pour adapter la méthode du prochain atelier, et étudions la possibilité de reprendre la thématique environnementale pour compléter les débats.***

Il est aussi demandé l'édition d'un 4-pages pour communiquer sur la réunion publique. Les services de la CCT ne peuvent pas répondre à cette demande pour des raisons matérielles, la réunion sera néanmoins annoncée dans le JT diffusé en mars.